

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL AU LIEU-DIT "BOISSONNET"

CONCERNANT LES TERRAINS COMPRIS ENTRE LE CHEMIN LOUIS-BOISSONNET, LE PLAN LEGALISE N° 538, LA LISIERE DE LA FORET ET LES PARCELLES Nos 7001 A 7004 ET 20742

ABROGATION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION N° 649 DU 1er MAI 1991

LEGENDE

Périmètre du plan d'affectation communal

Bâtiments et constructions enterrés ou semi-enterrés existants

Aire d'implantation des constructions A, B, C et D

Limite d'implantation des constructions selon l'article 5 de la Loi forestière (LVLFo)

Limite des constructions légalisée

Cote d'altitude maximale des constructions dans le secteur indiqué

Aire de verdure

Aire d'accès (à titre indicatif)

Secteur de restrictions dangers naturels

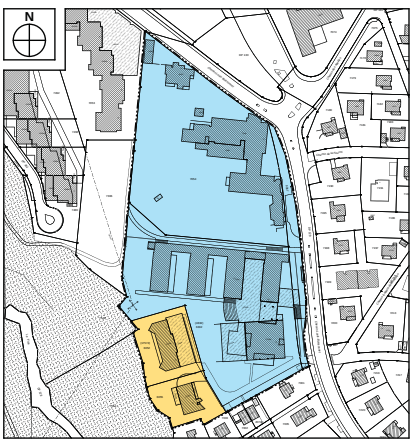
Cheminement public de mobilité douce (tracé indicatif)

Degré de sensibilité au bruit

Accès voitures (à titre indicatif)

SCHEMA DES ZONES

Plan



Légende

Périmètre du plan d'affectation communal

Zone d'installations (para)-publiques pour un établissement médico-social, une école et des structures d'accueil

Zone d'habitation de moyenne densité

COORDONNÉES GEOGRAPHIQUES MOYENNES

Y

2°53'9"160

X

1°15'4"490

